PROMOTIONS PE 2016 - 2017
FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

Une fiche de contrôle en ligne est aussi disponible sur le site 23.snuipp.fr
à renvoyer à la section:
542 - Maison des Associations de Braconne 23000 GUÉRET

SNUipp-FSU 23

La position du SNUipp-FSU :

Le SNUipp-FSU se prononce contre le système actuel d'attribution des promotions qui est discriminatoire, infantilisant et laisse la part belle au "mérite", (sachant tout ce que la note a de subjectif...) Entre un instituteur ou un professeur des écoles qui a "la chance" de franchir tous les échelons à la plus grande vitesse et un autre qui ne passera qu'à l'ancienneté, le manque à gagner sur l'ensemble de la carrière est d'environ 40 000€.

Le SNUipp revendique le même avancement pour tous au rythme le plus rapide.

Pour préserver la transparence et l'équité, le SNUipp contrôle les changements d'échelon afin de défendre à la fois les intérêts de chacun et de tous.

NOM : ..... **Prénom :** .....

Echelon : ..... **depuis le** .....

Promouvable au : Grand Choix Choix Ancienneté

Eventuellement, report d'ancienneté dans l'échelon : .....a, ...m, ...j

Adresse personnelle :

.....

Poste occupé :

.....

Ancienneté au 01/09/16 : .....a, ...m, ...j

Note pédagogique arrêtée au 30/06/16 : ……

Nouveauté : Les périodes de congés parentaux débutés ou terminés à partir du 01/04/2012 doivent être comptées dans l'Ancienneté Générale de Service comme du service effectif à 100% pour la première année et à 50% à partir de la deuxième année

Congé parental pris après 2012 : ☐ Date de début du congé initial : ☐ Date de début de la 1ère prolongation : Date de début de la 2ème prolongation

A l'issue de la CAPD du 10.10.2016, vous serez personnellement informé du résultat des promotions 2016/2017